



PROCÈS-VERBAL
Conseil d'établissement – École alternative Rose-des-vents
22-01-2024 | 18h30

PRÉSENT(E)S :

- Caroline Bergeron, parent
- Coralie Delhumeau, parent
- Karine Desruisseaux, parent
- Valeria Kravcenko, parent
- Mathieu LeBlanc, parent
- Isabelle Therrien, parent
- Geneviève Vanier, parent
- Claudia Aubry, enseignante
- Anouska Therrien, enseignante
- Julie Tétreault, responsable du service de garde

Formant quorum sous la présidence d'Isabelle Therrien.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENT(E)S :

- Madame Isabelle Di Torre Filion, directrice

SONT ABSE(E)NTS :

- Stéphanie Watt, parent
- Mihaela Stoie Dobre, orthopédagogue
- Claude Hounghbedji, enseignant
- Caroline Tardif, enseignante

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Isabelle Therrien, déclare la réunion virtuelle ouverte. Il est 18h30.

CE-2201-24-1

IL EST PROPOSÉ PAR Anouska Therrien que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et modifié par Isabelle Therrien.
Adoptée à l'unanimité.

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (13 novembre 2023)
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
4. Parole au public
5. Sorties éducatives (approbation)
6. Directive sur l'interdiction des cellulaires (approbation)
7. Changement au Code de vie (en lien avec la directive) (approbation)

8. Changement au calendrier scolaire 2023-2024 (approbation)
9. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (approbation)
10. Formation sur les différences (approbation)
11. Plateforme éducative du SDG (approbation)
12. Points d'information/rapports
 - 12.1. Direction
 - 12.1.1. Plan de rattrapage
 - 12.2. Personnel enseignant
 - 12.3. Service de garde
 - 12.4. Comités de parents
13. Correspondance
14. Varia – Points divers
15. Levée de la réunion

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2023

CE-2201-24-2

IL EST PROPOSÉ PAR Coralie Delhumeau que le procès-verbal soit adopté tel que déposé.
Adoptée à l'unanimité.

3.1. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

CE-2201-24-3

CONSIDÉRANT QUE Isabelle Di Torre Fillion ne peut pas signer la résolution en support à l'équipe-école pendant la grève dû à son rôle de directrice,
IL EST PROPOSÉ PAR Karine Desruisseaux que la résolution soit adoptée en enlevant la signature d'Isabelle Di Torre Fillion.
Adoptée à l'unanimité.

4. PAROLE AU PUBLIC

Aucun invité du public présent.

5. SORTIES ÉDUCATIVES

CE-2201-24-4

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé est l'initiative des élèves,
CONSIDÉRANT QUE les enfants confectionneront leurs propres produits,
CONSIDÉRANT QUE la vente se tiendra sur quelques jours seulement,
IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Therrien
QUE les 3 élèves puissent tenir leur vente de produits fait à la main devant l'école.
Adoptée à l'unanimité.

CE-2201-24-5

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé est l'initiative d'un élève,
CONSIDÉRANT QUE l'enfant confectionnera ses propres savons,
CONSIDÉRANT QUE la vente se tiendra sur quelques jours seulement,
IL EST PROPOSÉ PAR Coralie Delhumeau
QUE l'élève puisse tenir sa vente de savons fait à la main sur le site de l'école.
Adoptée à l'unanimité.

CE-2201-24-6

CONSIDÉRANT QUE le projet d'émission de cuisine est l'initiative d'élèves,

IL EST PROPOSÉ PAR Anouska Therrien

QUE les élèves de la classe 456A puissent avoir leur budget pour acheter de la nourriture pour leur projet.

Adoptée à l'unanimité.

CE-2201-24-7

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé est de nature éducative,

IL EST PROPOSÉ PAR Anouska Therrien

QUE la classe de 456C puissent avoir leur budget pour la sortie au biodôme et planétarium.

Adoptée à l'unanimité.

CE-2201-24-8

CONSIDÉRANT QUE la sortie se ferait dans le cadre d'un projet sur l'espace,

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Desruisseaux

QUE les élèves puissent visionner le film « Objectif : nouveaux ciels » au Planétarium.

Adoptée à l'unanimité.

6. DIRECTIVE SUR L'INTERDICTION DES CELLULAIRES

Isabelle Di Torre Filion a présenté au CÉ la nouvelle directive sur les cellulaires émise par le gouvernement.

7. CHANGEMENT AU CODE DE VIE (EN LIEN AVEC LA DIRECTIVE)

CE-2201-24-9

CONSIDÉRANT QUE les changements au code de vie ont été fait pour refléter la directive sur l'interdiction des cellulaires

IL EST PROPOSÉ PAR Coralie Delhumeau

QUE le code de vie soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

8. CHANGEMENT AU CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Des changements ont été apportés au calendrier pour l'adapter suite aux semaines d'école manquées pendant la grève.

CE-2201-24-10

IL EST PROPOSÉ PAR Valeria Kravcenko

QUE le calendrier scolaire soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

9. PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Le plan de lutte a été mis à jour pour refléter les problématiques mises en lumière récemment à RDV, i.e. cas de racisme et d'hypersexualisation.

CE-2201-24-11

IL EST PROPOSÉ PAR Coralie Delhumeau

QUE le plan de lutte soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

10. FORMATION SUR LES DIFFÉRENCES

Il y aura une formation sur la discrimination offerte à tous les élèves. Une session spéciale sera également organisée le 3 avril en soirée pour les parents.

CE-2201-24-12

CONSIDÉRANT QUE cette formation vient d'un besoin identifié par l'équipe-école,
IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Therrien
QUE le budget pour la formation sur la discrimination soit octroyé.
Adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, une formation adaptée sur une saine approche à la sexualité sera offerte aux élèves de 123.

CE-2201-24-13

CONSIDÉRANT QUE cette formation vient d'un besoin identifié par l'équipe-école,
IL EST PROPOSÉ PAR Coralie Delhumeau
QUE le budget pour la formation sur la sexualité soit octroyé.
Adoptée à l'unanimité.

11. PLATEFORME ÉDUCATIVE DU SDG

Discussion remise au prochain CÉ.

12. POINT D'INFORMATION

12.1. DIRECTION

11.1.1 Plan de rattrapage

Suite à la grève, le gouvernement donne aux écoles un budget supplémentaire pour supporter les élèves en difficulté d'apprentissage. L'équipe-école utilisera ce budget pour du tutorat, du co-enseignement, de l'aide en classe et du rattrapage lors de la semaine de relâche.

12.2. PERSONNEL ENSEIGNANT

Aucune mise à jour.

12.3. SERVICE DE GARDE

Le service de garde sera fermé lors de la semaine de relâche, dû à un manque d'inscription.

12.4. COMITÉS DE PARENTS

Tant que la convention collective ne sera pas signée, et parce que les enseignants seront impliqués dans des tâches supplémentaires liées au plan de rattrapage, aucun enseignant ne participera dans un comité cette année. Ceci veut dire qu'il n'y aura pas de comité EDI et de comité co-éducation, car ils nécessitent la participation d'au moins un membre enseignant

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14. POINTS DIVERS

Aucun point divers.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19:37.



Isabelle Therrien, Présidente



Isabelle Di Torre Fillion, Directrice

CONSIDÉRANT (ajouter votre texte)

CONSIDÉRANT (ajouter votre texte)

IL EST PROPOSÉ QUE par madame / monsieur [nom] :

QUE (ajouter votre texte)

QUE (ajouter votre texte)

Pour : Contre : Abstentions :

Adoptée majoritairement / Rejetée (03-CE-2021-2022)